

## Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 6 décembre 2022, du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **BETANDEM***

*de la société*                      *TOP S.A.S.*  
*enregistré sous le*            *n° 2022-3468*

*Vu les observations transmises par la société TOP S.A.S. dans le cadre de la procédure contradictoire en date du 15 décembre 2022,*

*Considérant que les substances actives du produit BETANAL TANDEM autorisé en Belgique (n° 9021P/B) n'ont pas les mêmes origines que les substances actives entrant dans la composition du produit de référence SAROUAL autorisé en France (AMM n°2090095),*

*Considérant qu'en conséquence les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 ne sont plus respectées,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	BETANDEM	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	TOP SAS Zone Industrielle Saint Lazare Allée Saint Lazare 02430 G Place du 14 juillet 80800 VILLERS-BRETONNEUX France	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	200 g/L - phenmédiaphame 190 g/L - éthofumesate	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial	SAROUAL
	N° AMM	2090095
Numéro d'intrant	395-2020.01	
Numéro de permis	2210232	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Délai accordé pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la présente décision
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	18 mois à compter de la présente décision

A Maisons-Alfort, le 30/05/2023

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur par intérim des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Bertrand BITAUD*  
33BC435FF8C6444...